

# Prêt d'amorçage

## **BPIFRANCE**

---

### Présentation du dispositif

Le Prêt d'Amorçage a pour objectif de renforcer la trésorerie des entreprises pour préparer une levée de fonds auprès de fonds d'amorçage ou d'investisseurs, tout en poursuivant le développement de l'entreprise.

---

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Le Prêt d'Amorçage s'adresse aux petites entreprises innovantes de moins de 50 salariés dont le bilan ou CA est inférieur à 10 M€.

##### Critères d'éligibilité

Sont concernées les entreprises innovantes de moins de 5 ans, en phase d'amorçage et ayant bénéficié depuis moins de 2 ans à la date de la demande du Prêt d'Amorçage :

- d'une aide à l'innovation de la part de Bpifrance,
- d'une aide à la création dans le cadre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (i-LAB),
- d'une aide à un projet de recherche, développement et innovation (RDI).

L'entreprise doit déjà avoir initié une levée de fonds auprès d'investisseurs.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable en 8 ans, après un différé de remboursement du capital de 3 ans, échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital.

---

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'Amorçage est un prêt dont le montant est compris entre 50 000 et 100 000 €. Un taux fixe ou variable selon barème en vigueur.

Ce montant peut être porté à 300 000 € dans le cas d'un engagement en garantie de la Région.

Le montant du Prêt d'Amorçage est plafonné aux fonds propres de l'emprunteur (apports initiaux, prêts d'honneur).

Il n'est demandé aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni de caution personnelles du dirigeant. Une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prélevée lors du décaissement.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)